

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION ORDINAIRE**

DU VENDREDI 10 JUIN 2016

Présents : *Monsieur Dominique Bonjour, Monsieur Michel Rambaud, Monsieur Jean-luc Boudouard, Monsieur Gérard Perier, Monsieur Thierry Rosati, Monsieur Pierre Guillemain, Monsieur Ludovic Disdier, Monsieur Philippe Estachy, Monsieur Jean-François Estachy, Monsieur Nicolas Aubin, Madame Marie José Garnier.*

Excusés : 0

Absents : 0

1-Approbation du compte-rendu du 29 avril 2016

Monsieur Ludovic Disdier fait remarquer que le compte rendu ne fait pas état des échanges sur le chemin de la plâtrière.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité

2-Délibérations modificatives suivant document accompagnant cette convocation

Le conseil donne son accord pour effectuer cette délibération modificative et les virements de crédits pour équilibrer le budget et autorise le Maire à signer les documents nécessaires

Monsieur Estachy Jean- François et Monsieur Pierre Guillemain S'abstiennent

3-Délibérations

-Délibération choix prestataire réparation voirie

La commission d'appel d'offre a retenu **La Colas** pour effectuer les travaux prévus. Le montant du devis est de 24 800 euros, il rentre dans le budget prévu (Pour information celui de **la Routière du midi** est de 42 720 euros). Ce choix est validé à l'unanimité du conseil.

-Délibération concernant convention avec département (pièce jointe)

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la convention avec le département.

-Délibération concernant subvention association personnes âgées de Valsertes

Le conseil Municipal donne son accord pour une subvention de 100 euros

4-Diverses informations concernant le personnel (habilitation, équipements sécurités, formations...)

Monsieur Bonnefont devra être équipé des EPI nécessaires pour certains travaux d'abattage et de tronçonnage des arbres dangereux. Il faudra par ailleurs prévoir le recyclage pour son habilitation électrique. Pour les autres personnels qui interviennent sur l'école il faut prévoir les formations concernant l'hygiène alimentaire et le nettoyage.

5- Information Communauté de communes

Monsieur le Maire donne des précisions sur la fusion des 2 communautés de communes :

L'intégration des compétences assainissement et tourisme pose plusieurs problèmes.

Nous serons impactés sur notre budget car il faudra verser à la nouvelle Com Com la part du budget consacrée à l'assainissement

On va passer de 20 cts à 78 cts le M3 avec l'abonnement en plus.

La commune va par ailleurs perdre les subventions village Touristique et la Taxe de séjour

-Délibération concernant le nombre de représentant

Le conseil Municipal valide la proposition à 33 délégués et 2 représentants pour la commune de Saint Etienne le laus.

Questions diverses

-Courrier envoyé par l'Avocat de Madame Bonnefont.

Monsieur le Maire précise qu'il a dû ré-ajuster son calendrier pour tenir compte des heures de préparation du BAFA.

Le conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire mandate un avocat pour adresser une réponse à Madame Bonnefont. (Monsieur Jean François Estachy et Monsieur Pierre Guillemain vote contre le fait de mandater un avocat).

-Accord donné par Me Galland pour signer la servitude concernant le passage de la conduite sur sa propriété. Monsieur le Maire est en attente des documents d'indivision afin qu'il puisse contacter les indivisaires et obtenir leur accord.

-Monsieur Vicinzeno informe qu'il va assigner la commune concernant des terrains qui lui appartiendraient. Monsieur le Maire va rechercher les éléments.

-Monsieur Guillaume souhaite vendre les panneaux solaires du bâtiment communal. Une étude de reprise sera conduite.

-Lettre de Me Lessinger : Suite au courrier de cette dernière concernant le paiement de ses loyers Monsieur le Maire précise qu'il reste des loyers impayés contrairement à ses affirmations.

- Commerce : A ce jour la dette concernant le loyer est de 10 400 euros soit 13 mois.

Monsieur le Maire va effectuer une mise en demeure et établir un échéancier avec un plan de remboursement.

Le non-respect de cet échéancier entrainera le constat d'huissier et la résiliation du Bail.

Séance levée à 23h00

La secrétaire
MJ GARNIER

Le Maire
D. Bonjour

